LES PROTESTANTS DU MOYEN-POITOU SOUS LE RÉGIME DE L'ÉDIT DE NANTES

(1598-1685)

PAR
SOLANGE BERTHEAU

SOURCES

Outre le fonds du siège royal de Saint-Maixent, conservé aux Archives départementales des Deux-Sèvres (série B), les registres des consistoires, dispersés dans plusieurs dépôts, constituent la source principale de cette étude. Les documents des séries I et E des Archives départementales des Deux-Sèvres et de la série TT des Archives nationales ont été également utilisés, ainsi que les manuscrits de la Société de l'histoire du protestantisme.

INTRODUCTION

LE CADRE

Le colloque du « Milieu-Poitou » apparaît dès 1572 : il ne correspond à aucune circonscription administrative ou militaire; ce n'est pas non plus une unité géographique : la Gâtine s'oppose à la Plaine, beaucoup plus riche. Les deux villes principales sont Niort et Saint-Maixent, sièges de sénéchaussées et d'élections.

PREMIÈRE PARTIE

HISTOIRE DES PROTESTANTS DU MOYEN-POITOU

CHAPITRE PREMIER

L'APPLICATION DE L'ÉDIT DE NANTES EN MOYEN-POITOU JUSQU'À LA SUPPRESSION DES GARANTIES POLITIQUES (1598-1629)

L'application de l'édit de Nantes s'effectue sans trop de difficultés. Les protestants conservent deux places de sûreté: Niort et Saint-Maixent; l'autorité des pasteurs permet d'éviter des incidents entre les deux communautés, mais

l'assassinat d'Henri IV remet tout en question : les églises s'organisent et nomment un procureur syndic. Dans l'ensemble, cependant, le Moyen-Poitou est loyaliste, bien que quelques seigneurs participent aux révoltes de Condé et de Soubise, et que les protestants de la région de Saint-Maixent soutiennent les Rochelais. Toutefois, Niort et Saint-Maixent sont démantelées et l'édit de « grâce » d'Alès (27 juin 1629) enlève aux huguenots leurs garanties politiques.

CHAPITRE II

LE RÉGIME DES MESURES DE PRESSION (1630-1678)

Les Grands-Jours de Poitiers de 1634 rendent plusieurs arrêts défavorables aux protestants. La renaissance catholique resserre autour de ceux-ci un faisceau d'interdictions. La période est marquée par les vérifications d'exercices de 1665. Après avoir donné le signal de la soumission, le Moyen-Poitou participe à la résistance passive : néanmoins, les églises d'Exoudun et de Paizay-le-Chapt sont interdites.

CHAPITRE III

LES DRAGONNADES EN MOYEN-POITOU (1679-1685)

Les temples de Saint-Christophe-sur-Roc (1681) et de la Mothe-Saint-Héray (1682) sont démolis en vertu d'un édit de juin 1680 sur les relaps. Dans la sénéchaussée de Saint-Maixent, des poursuites sont engagées contre les protestants coupables d'infractions aux édits royaux, mais beaucoup paraissent tourner court. Contre les dragonnades, survenues fin 1681, la résistance s'organise secrètement, encouragée par les gentilhommes protestants (Chevalleau de Boisragon). Les pasteurs signent des attestations pour les fugitifs, tel Bossatran, ministre de Niort, qui est arrêté et exilé à Vezelay. La fin des dragonnades est mystérieuse. Les années suivantes voient la condamnation des derniers temples (Niort, 19 octobre 1684; Saint-Maixent, 5 avril 1685...), malgré la vigilance des consistoires. De nouvelles dragonnades, à l'été de 1685, qui n'épargnent pas cette fois les nobles, précèdent la révocation.

DEUXIÈME PARTIE L'ORGANISATION MATÉRIELLE DES ÉGLISES RÉFORMÉES

CHAPITRE PREMIER

LES PAROISSES PROTESTANTES

Les limites du colloque ne paraissent pas avoir varié beaucoup au cours du XVII^e siècle, sauf pour le sud-est. A l'intérieur, on cherche à fixer les limites des paroisses pour des raisons fiscales. Des villages sont détachés à l'occasion de l'érection d'une église de fief.

CHAPITRE II

LES TEMPLES ET LES CIMETIÈRES.

Les temples. — Deux temples existaient avant 1598, ceux de Mougon (signalé en 1547) et de Niort (construit en 1591). Les autres sont bâtis peu après (à Saint-Maixent en 1599, à Melle, à la Mothe-Saint-Héray...). Les Grands-Jours de Poitiers condamnent quelques temples à être fermés ou démolis, mais ils furent par la suite rouverts ou reconstruits (Saint-Maixent, Chef-Boutonne...).

Certains édifices sont de simples granges (à Champdeniers, Exoudun). Mais les temples de Niort, Melle, Saint-Maixent se présentent comme des bâtiments spacieux, avec de grandes fenêtres; des galeries, à l'intérieur, permettent de gagner de la place. Aucune chaire n'est parvenue jusqu'à nous. A Saint-Maixent, les jours de cène, des tables de communion étaient dressées à chaque bout du temple.

Les cimetières. — Les protestants utilisent le plus souvent les cimetières paroissiaux. Cependant, en maints endroits, les catholiques les obligent à acquérir des terrains (à Champdeniers, Augé). Les Grands-Jours de Poitiers généralisent cette obligation.

CHAPITRE III

LES FINANCES

Les charges. — Le traitement versé au pasteur constitue le plus gros des charges d'une église : 1.400 livres par an pour les deux ministres de Niort, 1.600 livres pour les trois ministres de Saint-Maixent. Les frais des députations aux synodes, des procès, d'entretien du temple, les gages des sacristains et des lecteurs grèvent lourdement le budget.

Les ressources. — L'édit de Nantes (article secret XLIII) autorise les consistoires à lever sur les fidèles des taxes pour les frais des synodes et l'entretien des ministres; les églises de la Mothe, Exoudun et Niort ont eu recours à ce procédé, mais cela est, semble-t-il, assez rare. En fait, la ligne de démarcation entre les taxes à caractère obligatoire et les contributions volontaires est très mince. Les chefs de famille sont inscrits sur des rôles tenus à jour par l'ancien de leur quartier.

Les quêtes des jours de prêche alimentent un fonds de secours pour les pauvres.

L'administration financière. — Si les « deniers des pauvres » couvrent aisément les besoins, les fidèles ont du mal à s'acquitter envers leur pasteur : l'église de la Mothe, à la mort de son pasteur, Jean de La Forcade, lui doit 500 livres; la dette de l'église de Chizé se monte, en 1615, à 561 livres pour une part contributive annuelle de 250 livres. Pour remédier à cet état de choses, les consistoires multiplient les avertissements aux fidèles; dans les cas désespérés, ils saisissent le synode de leur province.

TROISIÈME PARTIE LA VIE DES ÉGLISES

CHAPITRE PREMIER

LES PASTEURS

Le corps pastoral s'est renouvelé dès avant 1598. Les pasteurs appartiennent pour la plupart à des familles honorables (les Chauffepied, les de La Blachière, Jacques Chalmot, ministre de Cherveux...); instruits, ils ont publié quelques sermons et des œuvres de controverse, tels Bossatran, ministre de Niort, Fossa, ministre de Melle. A la révocation, il n'y aura qu'une seule abjuration, celle de Pomier, ministre de Saint-Maixent.

CHAPITRE II

LE CONSISTOIRE

Si les consistoires veillent soigneusement à la bonne marche de l'église et à la moralité du troupeau, ils ne respectent pas toujours les règles, ni pour leur renouvellement, qui intervient en principe tous les ans par tiers, mais qui en fait n'a lieu souvent qu'à la mort ou à la démission d'un ancien, ni pour le nombre de leurs séances, qu'ils ont tendance à espacer. Choisis souvent parmi les notables de l'église, les anciens forment une aristocratie, non seulement morale, mais sociale. Chacun d'eux, en Moyen-Poitou, se voit confier de bonne heure la charge d'un quartier ou groupe de plusieurs familles.

CHAPITRE III

LE CULTE

Il y a dans les églises de Niort, Saint-Maixent, la Mothe-Saint-Héray plusieurs prêches par semaine; la cène se célèbre à Saint-Maixent et à Mougon en plusieurs services, en raison de l'affluence des fidèles. A la cène est liée l'institution du méreau, médaille qu'il faut présenter pour communier : la première mention pour le Moyen-Poitou (à Mougon) date de 1593. A Chizé, les nobles communient avant les anciens.

Le catéchisme est à la charge du pasteur, mais les anciens et les régents y préparent les enfants.

Les baptêmes sont enregistrés avec soin. A Mougon, pour faire publier les annonces des mariages, il faut un méreau de son ancien.

QUATRIÈME PARTIE

LA VIE SOCIALE ET INTELLECTUELLE DES PROTESTANTS

CHAPITRE PREMIER

LA POPULATION PROTESTANTE DU MOYEN-POITOU

Le nombre des fidèles pour l'église de Saint-Maixent était certainement supérieur à 10.000. On estime à 6.000 la population protestante de Niort, qui comptait une faible proportion de ruraux. Les paroisses protestantes les plus peuplées sont ensuite, dans l'ordre d'importance : Exoudun, Melle, Mougon, la Mothe-Saint-Héray, Chef-Boutonne, Cherveux, Champdeniers, Aulnay, Chizé, Paizay-le-Chapt. C'est dans le centre-est que l'on trouve les plus fortes densités, alors que la Gâtine ne compte qu'un faible pourcentage de réformés. Avec une population totale de 40.000 protestants, le Moyen-Poitou arrive en tête des trois colloques de la province.

Les variations du nombre des protestants sont difficiles à déceler. L'épidémie de 1629-1630 a surtout été meurtrière. L'émigration, les abjurations aussi font des coupes sombres dans la population.

Les classes sociales. — Les artisans et les laboureurs représentent la majorité; les journaliers semblent rester fidèles au catholicisme. Les protestants détiennent une part importante de l'administration des villes; beaucoup choisissent les professions libérales, d'accès plus facile. Une grande partie de la noblesse est huguenote.

CHAPITRE II

LES PROTESTANTS DANS LA SOCIÉTÉ

Le caractère des protestants reflète les conditions économiques dans lesquelles ils vivent et l'influence des consistoires. Le culte domestique tient une grande place, mais les protestants participent volontiers aux réjouissances de leur village, en dépit des défenses de la discipline ecclésiastique.

L'instruction joue un grand rôle, mais les campagnes sont défavorisées. Il y avait au moins un régent dans chacune des églises réformées du Moyen-Poitou : six à Niort, en 1642, dont trois maîtresses d'école.

Les rapports avec les catholiques se placent sous le signe de la controverse qui sévit jusque dans les milieux populaires. La défiance persiste entre les deux communautés; on note, toutefois, de nombreux exemples de bonne entente et les familles d'une seule religion paraissent assez rares.

CONCLUSION

Le Moyen-Poitou n'a pas été épargné par la contre-réforme, qui s'est intéressée particulièrement à ce pays à forte concentration protestante. Face à la persécution, les consistoires se sont attachés à maintenir leurs troupeaux dans un légalisme religieux d'où sortira cependant la foi du « Désert ».

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Sentences du siège royal de Saint-Maixent. — Ordonnances des élus de Saint-Maixent. — Délibérations des consistoires. — Inventaire de la bibliothèque du pasteur Pomier. — Procès-verbal d'une dragonnade.

APPENDICES

Listes des églises réformées et de leurs pasteurs. — Liste des synodes provinciaux. — Liste des colloques. — Mesures. — Monnaies. — Tableaux et cartes des paroisses protestantes.